

## Conseil régional

Groupe Europe Ecologie - Les Verts

Monsieur Jean-Luc MARX Préfecture de Seine et Marne 12 Rue Des Saints Pères

77010 Melun

Paris, le 04 mai 2015

Objet : demande d'entretien jeudi 7 mai à 15h30 au sujet des autorisations d'ISDI prévues en Seine-et-Marne

Monsieur le Préfet,

Deux projets d'ISDI en Seine-et-Marne ont été déposés en préfecture en début de cette année et nous avons appris que vous envisagiez de délivrer les autorisations dans les prochains jours.

Ces deux projets concernent :

- la création d'une ISDI à Fresnes-sur-Marne par Syneos ;
- l'extension de l'ISDI de Montgé-en-Goële par Picheta.

Nous sollicitons par la présente en urgence un entretien avec vous ce jeudi 7 mai à 15h30 afin de rappeler notre inquiétude et notre ferme opposition à ces autorisations avant l'adoption finale du PREDEC les 18 et 19 juin.

En effet, le PREDEC prévoit, au nom du rééquilibrage territorial, un moratoire de trois ans sur la création et l'extension des capacités de stockage de déchets inertes en Seine-et-Marne, et ce sans possibilité de dérogation. Cela afin de ne pas alimenter le sérieux déséquilibre territorial dont la Seine-et-Marne est déjà l'objet en matière de déchets puisqu'elle accueille deux tiers des ISDI de l'Île-de-France.

Le Président de la Région, Jean-Paul Huchon, et la vice-Présidente en charge de l'environnement, Corinne Rufet, vous ont alerté à plusieurs reprises sur la nécessité de traiter les demandes d'autorisation d'ISDI qui se présenteraient avant le vote définitif du PREDEC en vous inscrivant dans la logique du PREDEC, c'est à dire en tenant compte du moratoire prévu en Seine-et-Marne.

Conseil régional

Nous nous étonnons donc que vous prévoyiez d'autoriser ces deux projets, allant ainsi à l'encontre du travail des services territoriaux qui ont instruit un travail de qualité sur la stratégie régionale de la gestion des déchets de chantiers et à l'encontre des décisions démocratiques qui ont validé l'ensemble de cette stratégie.

Ce d'autant plus que ces deux projets d'ISDI se trouvent dans une zone où la concentration de capacités de stockage est particulièrement forte et que plusieurs associations citoyennes alertent sur les risques de nuisances de ces concentrations de lieu de stockage.

Nous vous demandons de réviser votre position et de ne pas procéder à l'autorisation de ces projets avant le vote définitif du PREDEC les 18 et 19 juin.

Dans l'attente d'en discuter avec vous ce jeudi,

Je vous prie de croire, monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Mounir Satouri